

## Mairie LE MAS



### Compte-rendu du Conseil municipal du 13/04/2019

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le samedi 13 avril 2019 à 10h00. Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Fabrice Lachenmaier qui a donné pouvoir à Ludovic Sanchez, Anne-Marie Blanchard qui a donné pouvoir à Aurelio Fino, Angèle Planel qui a donné pouvoir à Catherine Raines et Glenda Suquet qui a donné pouvoir à Thierry Traversini. Un scrutin a eu lieu, Joëlle Ghibaut a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire. Ils avaient été convoqués par écrit le 05/04/2019.

Six élus sont présents, le quorum est donc atteint.

Pour l'élaboration des Budgets 2019, une assistance à titre ponctuel a été sollicitée auprès de la CAPG. L'agent communautaire, Maëva Basso, a été mis à disposition sur une période de 2 jours.

#### **(2019/DEL/05 et 2019/DEL /06) Votes des comptes de administratifs 2018 pour le budget communal et le budget de l'eau et de l'assainissement**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonction de Maire quitte la salle conformément à la réglementation. La présidence de séance est confiée à Thierry Traversini.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré (et votés à l'unanimité tout au long de l'exercice), le Conseil municipal se prononce sur le compte administratif de l'exercice 2018.

Avant de procéder au vote, voici quelques éléments de ce compte :

Pour l'eau et l'assainissement, l'exploitation (c'est-à-dire : le budget fonctionnement 2018) est clôturée avec un solde négatif de 24 090.20 €. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 82 344.63 € et les recettes à 58 254.43 €. Il existe par ailleurs un report de l'exercice 2017 en dépenses d'un montant de -17 500.82 €.

*En investissement*, nous avons constaté 38 602.00 € de recettes et 50 128.75 € de dépenses et donc un solde négatif de -11 526.75 €.

Le report 2017 s'établit à -34 354.24 €.

Le résultat de clôture d'investissement est négatif ce qui nécessite une subvention exceptionnelle du budget principal afin d'équilibrer le budget annexe.

RESULTAT CUMULE exercice 2017 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Section exploitation	99 845.45 €	58 254.43 €	-41 591.02 €
	Section investissement	996 192.63 €	939 782.00 €	-56 410.63 €
	Total cumulé	1 096 038.08 €	998 036.43 €	-98 001.65 €

Pour le budget principal, nous avons deux sections :

Pour *le fonctionnement*, les recettes s'établissent à 194 279.01 €, les dépenses à 165 354.18 €. Il faut aussi ajouter un excédent de 223 596.61 € de l'exercice 2017.

*En investissement*, nous avons dépensé 337 920.20 € et avons réalisé 372 739.21 € de recettes : comprenant des subventions de l'Etat et du Département, le remboursement de la TVA et une participation de la section de fonctionnement.

Quinze opérations ont été inscrites au budget primitif 2018 : 6 sont terminées, 3 n'ont pas été engagés, et 6 sont à poursuivre en 2019.

<i>RESULTAT CUMULE Exercice 2018 BUDGET PRINCIPAL</i>		Dépenses	Recettes
	Section fonctionnement	165 354.18 €	417 875.62 €
	Section investissement	486 898.15 €	637 847.76 €
	Total cumulé	652 252.33 €	1 055 723.38 €

Le conseil municipal donne acte au 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonction de Maire de la présentation faite du compromis administratif, de considérer aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, d'arrêter et de voter les résultats définitifs.

**Voté à l'unanimité**

Retour du 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonction de Maire qui reprend la présidence de séance.

**(2019/DEL/07 et 2019/DEL/08) Approbation des comptes de gestion 2018 du budget principal et du budget de l'eau et de l'assainissement**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Voté à l'unanimité**

**(2019/DEL/09) Affectation du résultat de fonctionnement Budget Eau et assainissement 2018**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget « Eau et assainissement » de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 41 591.02 €, le Conseil décide d'affecter ce résultat en report sur le budget 2019 (R002).

**Voté à l'unanimité**

**(2019/DEL/10) Affectation du résultat de fonctionnement Budget communal 2018**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 252 521.44 €, le Conseil décide d'affecter ce résultat en report sur le budget 2019 (R002).

**Voté à l'unanimité**



### **(2019/DEL/11) Prix de l'eau et de l'assainissement 2019**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonction de Maire propose au Conseil de facturer en 2019 le m3 d'eau à 1,20 € sur une base forfaitaire de 120m3 (soit 144 €) et de facturer le m3 d'assainissement à 1€ sur une base forfaitaire de 100m3 (soit 100 €).

A cela, il convient d'ajouter :

-la taxe de lutte contre la pollution perçue par l'Agence de l'eau est fixée selon le mode de calcul suivant : population totale majorée (166 habitants + 93 résidences secondaires = 259) x 65m3/an/hbt x taux de la redevance (0,27 €/m3), soit une somme de 28,80 € par contrat d'abonné (158 abonnés).

-la taxe pour la modernisation des réseaux perçue par l'Agence de l'eau est fixée selon le mode de calcul suivant : population totale majorée (39 habitants + 33 résidences secondaires = 72) x 65m3/an/hbt x taux de la redevance (0,15 €/m3), soit une somme de 13.60 € par contrat d'abonné (42 abonnés).

Au total, la facture d'eau s'élèvera à 172.80 € et la facture d'assainissement collectif à 113.60 €.

Ces augmentations tiennent compte de la nécessité de faire face aux investissements importants entrepris sur les 5 unités de distribution, de l'augmentation de leur coût de fonctionnement et du calcul révisé des taxes.

**Voté à l'unanimité**

### **(2019/DEL/12) Vote des taux des taxes directes locales 2019**

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur les taxes locales pour 2019. Celles-ci restent inchangées par rapport à l'année précédente.

Proposition de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonction de Maire :

	Base notifiée	Produit attendu
Taxe d'habitation	6.04 x 242 600 =	14 653 €
Taxe foncière bâti	4.91 x 144 400 =	7 090 €
Taxe foncière non bâti	27.79 x 4 800 =	1 046 €
	Produit attendu =	22 789 €

**Voté à l'unanimité**

### **(2019/DEL/13) Budget prévisionnel communal 2019**

Le budget primitif communal 2019 est équilibré pour sa section de fonctionnement à hauteur de 429 685.44 €. Les recettes nouvelles sont de 177 164.00 € et le report de l'année précédente de 252 521.44 €.

Pour la section investissement, le budget s'établit à 354 106.52 € comprenant notamment des dépenses restant à réaliser de l'exercice précédent d'un montant de 148 977.95 € et des nouvelles dépenses estimées à 205 128.57 €.

En recettes, nous attendons 54 178.96 € en rapport avec les nouveaux projets et 242 654.97 € pour les anciens dont la réalisation n'est pas achevée mais aussi un solde constaté positif de la section d'investissement sur 2018 de 57 272.59 €.

**En section de fonctionnement.** Nous pouvons observer deux grandes catégories de dépenses (le fonctionnement de la mairie, la subvention pour le budget eau et assainissement).

-Les frais liés au fonctionnement de la mairie sont : le personnel, les honoraires et contrats de prestations divers, les versements à des organismes publics, mais aussi les frais d'énergie, la communication ou encore l'affranchissement et les télécommunications, le petit équipement, l'entretien des terrains, voirie, forêts, les taxes et frais bancaires et les assurances.

-Nous consacrons une partie du budget à une subvention au budget annexe de l'eau. Maintenir un haut niveau d'investissement en transférant des sommes importantes du budget de fonctionnement dénotent notre capacité à réaliser des projets d'envergure. Il est à noter en revanche que la subvention destinée au budget de l'eau s'explique par une difficulté récurrente à équilibrer le budget annexe. Notons enfin que ces investissements sont effectués à taux constants, sans utilisation de la pression fiscale des ménages.

**En section d'investissement,** nous proposons la reprise de 6 opérations en cours, déjà inscrites au BP 2018 et de 1 nouvelle.

Le projet d'aménagement du village 2018 est poursuivi en 2019 avec des travaux non achevés pour un montant de 86 904.00 € (la subvention du Département qui couvre ces besoins de financement est de 80%).

La restauration des tableaux de Saint-Arnoux : reste 11 264.00 € à dépenser et 1 338.00 € de recettes à percevoir.

La maison Chabaud est un projet pour lequel nous avons encore 22 713.55 € à dépenser et 53 774.97 € à percevoir de nos partenaires institutionnels.

La restauration des gîtes est sur le point d'être achevée. Reste à réaliser 5266.92 € de mobilier.

Pour le café associatif, reste à réaliser 4 227.22 €.

Pour la rénovation de la chapelle Saint-Sébastien, reste à réaliser 4 833.47 €



Le Conseil propose également d'inscrire une nouvelle opération :  
L'aménagement 2019 pour 80.000 € (subvention du Département de 80%). Comme chaque année, nous pouvons espérer une enveloppe de la dotation cantonale attribuée à la commune par nos conseillers départementaux. Les travaux liés à ce projet ne sont pas encore définis. Nous utiliserons cette enveloppe après recensement des besoins dans les différents hameaux de la commune.  
Ce nouveau projet n'est pas engagé et est soumis à l'obtention des subventions correspondantes.  
Au budget, nous inscrivons également 6 610.00 € pour l'acquisition de terrains et 11.000 € de frais pour imprévus.  
En recettes, nous devrions comptabiliser 20.000 € de remboursement du FCTVA.  
Il est important de souligner que ces investissements se font avec un taux constant du taux des taxes communales (depuis 2008).

**Voté à l'unanimité**

### **(2019/DEL/14) Budget prévisionnel eau et assainissement 2019**

Le budget primitif annexe de la régie de l'eau et de l'assainissement pour 2019 est équilibré pour sa section d'exploitation à hauteur de 209 617.47 € (comprenant un déficit reporté de 41 591.02 € de l'exercice 2018).  
Pour la section investissement, le budget s'établit à 92 742.06 € comprenant notamment des dépenses restant à réaliser de l'exercice précédent d'un montant de 911 709.64 € et le déficit 2018 de 45 880.99 €. En recettes, nous attendons 901 180.00 €.

Les dépenses d'exploitation de la régie sont essentiellement consacrées à un poste : le transfert vers la section investissement d'une somme conséquente qui permet de tenir compte des besoins en financement des projets que nous engageons sur l'exercice. Viennent ensuite les frais de travaux sur les réseaux et les bâtiments, les taxes et redevances (que nous reversons à l'Agence de l'eau) les frais bancaires et d'emprunts, les frais administratifs liés à la téléphonie (liaison des unités de distribution avec l'ordinateur central de la mairie) et les frais d'énergie.

Pour équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement, nous sommes dans l'obligation de voter une subvention du budget général vers le budget annexe de 149 317.47 €, qui vient s'ajouter aux 34 081.00 € de recettes liées aux abonnements forfaitaires et quelques remboursements de l'Agence de l'eau dans le cadre du SPANC.

Le budget fait apparaître un projet important intitulé « Interconnexion des UDI » qui prend la suite du projet « Schéma de sécurisation UDI Village phase 1 », d'un montant de 900.000 €. Ce projet fera l'objet d'une présentation détaillée en Conseil mais aussi auprès de la population dans le cadre d'une vaste communication. Cette opération d'interconnexion structurante (dans la continuité de l'interconnexion La Faye - La Serre), permettra notamment de centraliser la distribution d'eau de toutes les UDI à partir des sources de la Serre et d'apporter aux réseaux toutes les optimisations nécessaires en matière de sécurisation de la ressource et de meilleure qualité de l'eau. Ce projet ambitieux répond à des nécessités mises en exergue par l'ARS. Un dossier technique a été établi par la régie communale de l'eau afin de sensibiliser nos partenaires sur les enjeux et les solutions préconisées. Ce projet nécessite un emprunt et un taux de subvention au plus haut niveau sans quoi la commune ne serait pas en mesure de le mettre en œuvre.

A noter que nous avons encore à rembourser 115 764.47 € ( sur 171.000 € empruntés) dans le cadre de l'emprunt pour le projet de La Faye. Le montant payé en 2019 sera de 15.933,41 €.

L'ensemble de ces charges est identifié dans le cadre du prochain transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité.

Ce budget, présenté au vote du Conseil, constitue la traduction financière de nos engagements politiques. Il reflète la bonne gestion de la commune puisqu'il confirme la stagnation des taux de fiscalité, notre capacité à investir sur des projets structurants tout en maintenant un niveau élevé de services à la population.

**Voté à l'unanimité**

### **(2019/DEL/15) Indemnités au 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonction de Maire**

Vu le code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20-1 et suivants;

Considérant que Mr Fabrice Lachenmaier a démissionné le 15 janvier 2019,

Considérant que cette démission a été acceptée le 05 mars 2019,

Considérant que depuis le 05 mars 2019, Mr Ludovic Sanchez exerce de fait les fonctions de maire de la commune du Mas,

Considérant la charge de travail imposée par cette fonction et les répercussions sur son activité professionnelle,

Considérant le prochain Conseil municipal appelé à voter sur l'élection du Maire,

Considérant que jusqu'à cette date et pour les raisons qui précèdent, il convient de fixer l'indemnité de Mr Ludovic Sanchez au même montant que celui auparavant octroyé à Mr Fabrice Lachenmaier.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil municipal se prononce sur la proposition d'allouer à Mr Ludovic Sanchez, au prorata temporis de l'exercice de fait des fonctions de maire, l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 17% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les communes de moins de 1 000 habitants, et elles seules, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (art.L 2123-20-1,1, 2<sup>e</sup> alinéa du CGCT). Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

**Voté à l'unanimité**

#### **(2019/DEL/16) Vente parcelle B383**

Le 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de Maire expose au Conseil municipal la demande écrite de Mr CARMINE en date du 08/02/2019. Celui-ci demande à ce que la commune accepte de lui vendre la parcelle B383.

Le Maire propose de la vendre à Mr CARMINE au prix de 2€ le mètre carré, étant entendu que s'ajoute au prix de vente la prise en charge par Mr Carmine de tous les frais liés à cette vente (notaire...).

Parcelle B383 de 400 m2.

Soit un total de 800€.

**Voté à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

##### **-Auberge :**

**Reprise:** De nombreuses candidatures ont été déposées grâce à une annonce passée sur TF1, à la rubrique S.O.S villages.

Sur les trois candidatures présélectionnées, une s'est désistée et une pourrait être retenue.

Celle de Mr Flohic Sébastien et Mme Pellen Sandrine, jeune couple avec 1 enfant de 3 ans.

Ils ont pour projet dans un premier temps de reprendre l'auberge, et les chambre, puis l'épicerie et la mise en place d'un service de proximité (livraisons...).

Cuisine traditionnelle avec des produits frais de saison.

Des menus seront également proposés.

Ouverture, du mercredi soir au lundi soir et en pleine saison 7jours sur 7.

**Travaux:** Des travaux d'isolation (plafond/toiture) seront surement à prévoir.

Trop de déperditions de chaleur et une sur consommation électrique.

##### **-Buanderie :**

Deux nouvelles machines à laver le linge ont été achetées.

Une exclusivement réservée à Patrick et Maryline pour les gîtes et une autre mise à la disposition du public.

Ce sont des machines de 10kg, non professionnelles, nous appelons donc à votre civisme pour en prendre le plus grand soin.

Les tarifs ont été révisés en fonction des différents programmes et seront prochainement affichés.

Les produits d'entretien ne sont pas fournis, ils sont à la charge de l'utilisateur.

Les clés sont à demander en Mairie.

En projet: La buanderie actuelle ne devrait servir que pour les gîtes et une buanderie public devrait être installée au rez-de-chaussée du gîte Chabaud.

##### **-Déchets verts :**

Prévision d'un espace réservé au stockage des déchets verts à la Bergerie.

Une solution d'acheminement est à l'étude.

Le compost généré sera mis à disposition.

-Feux : Rappel sur la réglementation et les risques.



-Un accord non financier est passé avec Christophe Casanave :  
En échange de la mise à disposition de la Bergerie et de terrains communaux autour du village pour faire pâturer ses ânes il s'engage à débroussailler les sources de captage et à débiter et éliminer tous les bois morts.

**-WIFI gratuit :**

Projet reporté, il faudrait d'abord être raccordé à la fibre optique.

**-Office des fêtes :**

La chasse aux œufs est annulée faute d'inscriptions.  
Les festivités estivales sont prévues le 14 juillet et le 10 août 2019.

Une fois encore le Conseil tient à souligner le travail effectué et l'implication de Maëva Basso et Magali Mysliwicz.

**Le Conseil municipal s'est terminé à 13h30.**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint faisant fonction de Maire,  
Ludovic Sanchez

